

REUNION D'EXPERTS EN VUE DE L'ETABLISSEMENT D'UN PROGRAMME  
CONCERNANT LE PATRIMOINE NON PHYSIQUE

(Unesco, Paris, 28-30 novembre 1984)

RAPPORT FINAL

26 JUL. 1985

TABLE DES MATIERES

- I. Organisation de la réunion
  - II. Election du Bureau
  - III. Présentation et adoption de l'ordre du jour
  - IV. Déclaration liminaire du Secrétariat
  - V. Examen des recommandations n° 63 et n° 64 de la Conférence MONDIACULT
  - VI. Définition et typologie du patrimoine non physique
  - VII. Méthodes actuelles de collecte, d'inventaire et de protection du patrimoine non physique
  - VIII. Etudes et actions prioritaires
  - IX. Conclusion : déclaration adoptée par la réunion d'experts
  - X. Recommandations
- Annexe I : Liste des participants
- Annexe II : Ordre du jour
- Annexe III : Recommandations de la Conférence MONDIACULT
- Annexe IV : Typologie du patrimoine non physique
- Annexe V : Observations sur les typologies
- Annexe VI : Planification d'une série de projets pilotes
- Annexe VII : Projets pilotes proposés

## I. ORGANISATION DE LA REUNION

La réunion d'experts pour établir un futur programme concernant le patrimoine non physique a été convoquée par le Directeur général de l'Unesco, sur l'avis des Etats membres, en vue d'examiner les plans proposés pour le sous-programme relatif au patrimoine non physique récemment mis en place. La réunion avait pour but de donner une expression concrète aux préoccupations que suscitent actuellement chez les Etats membres l'inventaire, la collecte, l'étude, la promotion du patrimoine non physique du monde et, surtout, sa protection contre l'érosion et la déformation. Elle s'est tenue du 28 au 30 novembre 1984, au Siège de l'Unesco, à Paris. Les experts avaient pour mission d'établir une définition fonctionnelle du patrimoine non physique (ou traditions culturelles populaires), d'examiner les méthodes permettant d'en assurer l'inventaire, la collecte et la sauvegarde et d'établir un ordre de priorité pour les actions futures de l'Unesco dans ce domaine important.

La réunion a été ouverte par M. Bakkalcioğlu, directeur de la Division des études et de la diffusion des cultures, qui représentait le Directeur général de l'Unesco. Les participants ont été accueillis par Mme Birgitta Leander, chef de la Section du patrimoine non physique. Les experts, invités à titre personnel, venaient des pays et organisations ci-après :

- Mme Aherdan (Institut national d'art populaire, Maroc)
- M. Balikci (Université de Montréal, Canada)
- M. Dunaway (Université du Nouveau-Mexique, Etats-Unis d'Amérique)
- M. Godelier (Centre national de la recherche scientifique, France)
- Mme Ivekovic (Université de Zagreb, Yougoslavie)
- M. Khaznadar (Maison des cultures du monde, France)
- M. Meleisea (Université du Pacifique Sud, Fidji)
- Mme Avalos de Matos (Musée de la culture péruvienne, Pérou)
- Mme Eghbal (ethnographe, France)
- M. Wanjala (Université de Nairobi, Kenya)

Des observateurs de différentes organisations non gouvernementales, intergouvernementales et autres ont également assisté à la réunion (voir Annexe I).

## II. ELECTION DU BUREAU

Mme Leander a dirigé l'élection des membres du Bureau de la réunion. La candidature de M. Khaznadar, directeur de la Maison des cultures du monde (Paris), ayant été proposée pour la présidence, celui-ci a été élu à l'unanimité. Les participants ont élu deux vice-présidents, Mme Avalos de Matos, directeur du Musée de la culture péruvienne à Lima, et M. Chris Wanjala, directeur de l'Institut des études africaines de l'Université de Nairobi. M. David Dunaway, professeur à l'université du Nouveau-Mexique et auteur du document de travail établi pour la réunion, a été élu rapporteur.

### III. PRESENTATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme Leander a présenté l'ordre du jour (Annexe II) et a exposé aux participants les méthodes de travail envisagées, ainsi que ce que l'on attendait d'eux.

Elle a rappelé que la réunion avait pour objet de conseiller le Directeur général sur le sous-programme XI.1.2 de l'Organisation, consacré au patrimoine non physique ("Inventaire, collecte et étude du patrimoine non physique"), compte tenu des tendances actuelles de la recherche en la matière et des connaissances acquises sur les manifestations des traditions culturelles et les moyens de les sauvegarder.

### IV. DECLARATION LIMINAIRE DU SECRETARIAT

M. Bakkalcioglu, Directeur de la Division des études et de la diffusion des cultures, au Secteur de la culture, a rappelé les antécédents de l'action de l'Unesco en faveur du patrimoine non physique. Au célèbre programme sur les grands monuments culturels s'étaient ajoutés par la suite les efforts déployés pour la restitution des éléments mobiliers du patrimoine culturel ; l'Organisation s'engageait aujourd'hui dans une voie nouvelle, celle de la préservation du patrimoine non physique. M. Bakkalcioglu a souligné que l'Unesco attendait des participants à la réunion, en premier lieu, la mise au point d'une définition fonctionnelle du patrimoine non physique et ensuite une contribution à l'établissement d'un ordre des priorités pour les actions à entreprendre au cours des prochains exercices biennaux. Enfin, il a mis l'accent sur le problème méthodologique que soulèvent la transcription et la traduction des langues locales ou ethniques dans les langues utilisées par des peuples dont les systèmes linguistiques et culturels fondamentaux ne reposent pas sur la culture traditionnelle. Il fallait étudier ces langues telles quelles pour éviter tout risque de distorsion.

### V. EXAMEN DES RECOMMANDATIONS N° 63 ET N° 64 DE LA CONFERENCE MONDIACULT

Le débat s'est ouvert par l'examen des deux recommandations clés (n° 63 et n° 64) adoptées à la Conférence mondiale de 1982 sur les politiques culturelles (MONDIACULT), auxquelles les participants ont donné leur adhésion. Pour mieux faire comprendre la portée de ces deux textes (Annexe III), Mme Leander a évoqué le caractère d'urgence et l'importance de la réunion, du fait de la disparition rapide de nombre de traditions culturelles et de langues locales ; elle a également souligné que la mission de l'Unesco consistait à conseiller les Etats membres sur la façon d'assurer la collecte et la préservation de ces précieuses traditions et à encourager les efforts dans ce sens, sans toutefois se substituer aux initiatives locales ou régionales.

### VI. DEFINITION ET TYPOLOGIE DU PATRIMOINE NON PHYSIQUE

#### Définition du patrimoine non physique

Les experts ont considéré quatre critères pour définir le patrimoine non physique ou les traditions culturelles :

- l'existence d'une structure fondamentale traditionnelle pour un genre et un groupe déterminés ;

- une transmission informelle, basée sur l'emploi de formules pré-établies et dans une large mesure non écrite ;
- une connaissance collective et la participation de la majorité aux traditions ;
- l'existence d'un lien déterminant et indissoluble avec la vie sociale de la communauté.

Un participant a estimé que les quatre critères proposés dans le document de travail devaient être affinés et élargis. La plupart des experts ont évoqué la difficulté de distinguer les aspects physiques et non physiques de la tradition. D'autres ont fait valoir que toute définition du patrimoine non physique devait s'appuyer sur la réalité sociale : la tradition se greffant sur l'organisation économique et sociale, elle ne peut que changer lorsque cette réalité sociale change. Selon un autre participant, les traditions sont indissociables de leurs expressions concrètes en situation ; elles ne peuvent exister en dehors des conditions sociales qui les ont créées. Les experts ont fait ressortir en outre que les cultures traditionnelles sont menacées chaque fois que leurs éléments constitutifs sont isolés de leur contexte et traitées d'une manière artificielle par des personnes ou des institutions qui, sous prétexte de les protéger et de les préserver, en font des pièces de musée ou des objets de commerce ou de propagande.

Les participants ont estimé à l'unanimité que la langue d'un groupe local ou ethnique faisait partie de son patrimoine non physique.

Dans le cadre de ce débat sur la définition du patrimoine non physique, l'attention s'est portée ensuite sur la question de la transmission de ce patrimoine, laquelle doit être considérée sous deux angles : qui l'assure, et comment. Un participant a fait observer que, souvent, la culture se transmet soit par des voies officielles et institutionnelles, où la langue écrite, le mot imprimé et l'enseignement jouent un grand rôle, soit par des voies non officielles, où tout se passe alors de vive voix.

Les expressions de la culture qui empruntent les voies de la première catégorie ressortissent souvent à la culture occidentale qui domine dans le monde ; ces modes de transmission sont quelquefois les seuls à être pris sérieusement en considération. Si l'Unesco ne peut éviter de privilégier les circuits institutionnels, elle devrait s'attacher à établir un lien entre les deux modes de transmission afin de conserver une perspective à la fois enrichissante et équilibrée, et de sensibiliser les chercheurs à la nécessité de faire preuve d'esprit critique à l'égard de leurs propres recherches.

Il a également été indiqué que les femmes jouent, dans la transmission de la culture, un rôle dont l'importance est parfois sous-estimée. C'est surtout dans le domaine de l'éducation non formelle qu'il revient aux femmes de transmettre les coutumes, les valeurs culturelles et une certaine vision du monde ; leur rôle en matière de traditions populaires mérite une étude plus approfondie.

Les participants se sont intéressés aussi aux rapports entre l'anonymat et la tradition. S'il a été admis que les oeuvres de création originales dont les auteurs sont bien connus (comme les écrits d'un romancier) n'entrent pas dans le cadre de la culture traditionnelle, il a été souligné aussi que certaines traditions sont associées aux noms de tels ou tels auteurs, légendaires ou non, et sont le fruit d'innovations individuelles. La philosophie indienne

et les chants des Inuits ont été cités à titre d'exemples. En Inde, certaines écoles de philosophie et certains gourous sont expressément désignés comme gardiens de la connaissance et bien connus en tant que tels, souvent certains groupes clés (griots, philosophes, etc.) jouent un rôle particulier dans la recréation de la tradition. Un individu peut porter une tradition au plus haut niveau. Les colonialistes, a fait valoir un participant, ont été aveugles aux différences individuelles, mais ceux qui appartiennent à une culture traditionnelle savent bien quels en sont les principaux dépositaires.

Enfin, si la transmission par des moyens non commerciaux est souvent un élément déterminant de la différenciation entre culture traditionnelle et culture populaire (de masse), certaines traditions sont propagées par des moyens commerciaux ; ainsi, la diffusion de modes de vie traditionnels par ces moyens se substitue parfois à la poursuite spontanée des manifestations de la culture traditionnelle.

Les modifications apportées au document de travail en fonction de ces suggestions sont reproduites à l'annexe IV B.

#### Typologie du patrimoine non physique

La discussion a porté notamment sur un problème d'ordre immédiat : comment créer une typologie objective (c'est-à-dire qui ne soit pas propre à une culture particulière) des universaux de la culture humaine. Ainsi, on a fait valoir que des experts d'autres régions avaient formé à propos de l'art du Pacifique des jugements fondés sur des critères esthétiques, certes objectifs, mais qui n'entraient pas dans le cadre de référence des créateurs de cette culture et n'englobaient pas tous les genres de l'art traditionnel. Cette tendance à porter, de l'extérieur, des jugements sur une culture a également été examinée du point de vue de la transmission de celle-ci : la culture traditionnelle est tributaire d'un processus de communication mal compris des scientifiques ; des préjugés exogènes sur la transmission pourraient aboutir à des conclusions erronées. Le cadre scientifique que représentent les typologies et les inventaires a été considéré comme invariablement extérieur aux cultures examinées, ce qui risque de conduire à l'établissement d'une vision cohérente mais déformée de ces cultures. Ces considérations reflètent la distinction des anthropologues entre l'exo et l'endo (c'est-à-dire entre ce qui est extérieur et ce qui est intérieur à une culture). Plusieurs participants ont fait valoir que toute typologie du patrimoine non physique doit tenir compte du caractère holistique de la société traditionnelle.

Une fois de plus, le débat s'est porté sur la difficulté de créer une typologie en dégageant et en isolant les caractéristiques de la culture traditionnelle. Plusieurs participants ont souligné qu'une telle entreprise est vouée à l'échec. D'autres ont estimé que, si toute typologie (à vocation universelle en particulier) à une culture est nécessairement extérieure, un document en la matière serait néanmoins très utile.

Deux modèles de typologie fondés sur des approches conceptuelles différentes ont été examinés. Le document de travail a été établi d'un point de vue folkloriste, c'est-à-dire axé sur la culture traditionnelle telle qu'elle se manifeste dans les éléments du folklore. Il établit ainsi une distinction entre la culture matérielle et immatérielle, les traditions verbales et non verbales, et différents genres (jeux, chants, danse, art populaire, etc.). Nombre de participants ont préconisé de modifier cette classification pour y inclure les coutumes, leur transmission et la tradition. (On trouvera à l'annexe IV les modifications apportées en conséquence au document de travail).

La seconde typologie proposée était le système utilisé par Murdock pour décrire la culture dans la classification sectorielle des relations humaines (Human Relations Area File - HRAF) : cette approche conçue dans la perspective de l'anthropologie culturelle, met l'accent sur les relations sociales et culturelles qui existent à l'intérieur de toute société. Le participant qui a suggéré l'adoption de ce modèle a déclaré que l'approche folkloriste ne permettait pas, à son avis, de rendre entièrement compte de la culture traditionnelle, car elle ne se prêtait pas à une description détaillée des relations sociales telles que le système de parenté et de la famille, le marquage territorial et d'autres structures traditionnelles (annexe IV A).

Une tentative a été faite pour concilier ces deux approches, mais elle n'a pas emporté l'adhésion des experts.

On a aussi objecté à l'adoption de l'une ou de l'autre de ces deux typologies que c'est en fin de compte la réalité sociale qui doit être considérée comme la base de la culture traditionnelle. Un participant a signalé que dans la région du Pacifique Sud, l'élément déterminant de la préservation de la culture traditionnelle est la terre : sans terre ni accès à la mer, il est impossible de pratiquer le style de vie traditionnel.

La difficulté de séparer le physique et le non-physique a été abondamment débattue. Un participant a souligné que l'objet de la culture matérielle est à la fois le produit final d'un processus immatériel et le point de départ de pratiques culturelles rituelles et traditionnelles s'appuyant sur des objets, même lorsque les rites eux-mêmes ont un caractère immatériel. Un observateur spécialiste de la musique traditionnelle a fait remarquer que le son lui-même est un phénomène physique, résultant des vibrations provoquées dans l'oreille par les ondes sonores.

A l'issue de cet échange de vues, les experts ont décidé qu'ils souhaitent inclure, dans ce qu'il est convenu d'appeler à l'Unesco le patrimoine non physique, la culture traditionnelle matérielle aussi bien qu'immatérielle. Cela permettrait d'englober dans le sous-programme sur la patrimoine non physique toutes les formes de culture traditionnelle, autres que celles qui sont déjà prises en compte dans le programme de l'Unesco pour la préservation du patrimoine physique.

Les participants se sont ensuite demandé si les "beaux-arts" (opéra, musique symphonique, etc.) devaient faire partie de ce programme ; ils ont unanimement écarté cette hypothèse en faisant valoir que ces formes d'art n'étaient pas des manifestations de la culture traditionnelle, même si elles pouvaient en subir l'influence.

#### Différentes façons de désigner le patrimoine non physique

Devant les dilemmes posés par le problème de la typologie, les participants ont abordé la question de la terminologie, dans l'espoir de parvenir ainsi à un consensus sur la typologie. Il a été proposé d'adopter l'expression "culture immatérielle" pour établir une distinction entre les formes de la technique et de la littérature orale et leurs produits finals matériels (autrement dit, entre les formes de production de l'objet et l'objet lui-même). Cette suggestion a été rejetée et il a été décidé que le programme comprendrait à la fois la technique et ses produits, comme précédemment indiqué.

Les participants ont examiné d'autres appellations possibles en français et en anglais, non sans relever la difficulté de trouver leur équivalent dans l'autre langue. L'expression "non physique" a été rejetée comme étant inexacte, car elle englobe des manifestations matérielles telles que l'art populaire. Celles de "living tradition" ou "patrimoine vivant" ont également été écartées : on ne peut parler de traditions "vivantes" à propos de certains objets traditionnels comme la mosaïque. Les experts se sont finalement mis d'accord sur l'expression "tradition culturelle", jugée la plus simple, la plus exacte et la plus large (étant toujours entendu que tout ce qui figure déjà dans le Programme de l'Unesco sur la préservation du patrimoine physique mondial est exclu du champ qu'elle recouvre).

Cependant, si les participants ont réussi à s'entendre sur la terminologie, il n'en a pas été de même pour les deux typologies proposées. Il a été décidé d'attendre pour élaborer une typologie que l'Unesco ait entrepris des recherches concrètes dans ce domaine, afin de laisser cette définition de la tradition découler de la culture traditionnelle elle-même. Il a également été proposé de créer un groupe de travail spécial, composé de représentants de différentes disciplines, qui continuerait à travailler sur une typologie universelle du patrimoine non physique.

## VII. METHODES ACTUELLES DE COLLECTE, D'INVENTAIRE ET DE PROTECTION DU PATRIMOINE NON PHYSIQUE

### Inventaire

L'examen des méthodes a commencé par un débat sur l'inventaire des traditions culturelles proposé, qui a fait apparaître les mêmes divergences d'opinions que l'échange de vues sur la typologie ; pour certains participants, ce débat était bien loin de la conception populaire du monde qu'il était censé contribuer à éclairer.

Un expert a jugé impossible d'envisager la création d'un inventaire sans considérer les destinataires de ce dernier. Un inventaire informatisé permettrait de conserver, pour la postérité, les expressions culturelles traditionnelles ; les utilisateurs seraient les institutions de recherche. Cet expert a proposé de créer en même temps un autre type d'inventaire, à partir d'archives sonores et audiovisuelles, sous une forme immédiatement utilisable par les membres des communautés dont la culture traditionnelle est directement menacée de disparition. Ce serait une contribution importante aux efforts déployés pour revivifier les traditions culturelles. L'Unesco pourrait envisager d'élaborer un autre document de travail et d'organiser une autre réunion d'experts sur cette question très délicate. Les langues berbère et tfinagh, qui sont en danger d'extinction, ont été citées à titre d'exemple et ont fait l'objet d'un échange de vues. De l'avis d'un participant, les communautés elles-mêmes devaient à l'évidence jouer un rôle actif dans l'application et la création des inventaires.

Selon un autre, il importait de ne pas mettre en place de système d'inventaire sans tirer parti des institutions et initiatives régionales. Cette remarque a recueilli l'assentiment général, de même que certains autres points fondamentaux : la nécessité de tenir compte des différents niveaux auxquels se déroulent les recherches conduites dans différents pays au sujet des traditions culturelles et celle d'utiliser l'inventaire pour stimuler davantage encore la collecte des traditions menacées.



Un expert a indiqué que l'expérience acquise en Amérique latine montrait qu'il était indispensable d'avoir recours à une typologie, mais seulement après avoir recueilli des observations sur le terrain pour pouvoir les coder de façon comparable.

La question de la collecte des langues ethniques ou locales a été soulevé de nouveau ; un participant a fait observer que dans certaines traditions, comme celle du sanscrit, il existe une littérature qui se situe entre l'expression écrite et orale et qui s'est transmise sous les deux formes.

### Collecte

Les participants ont ensuite abordé la question de la collecte des traditions culturelles. L'un d'eux s'est félicité de la présentation équilibrée des principaux modes de collecte - prises de notes sur le terrain, photographies, enregistrements sonores, vidéo et films - analysés dans le document de travail. Plusieurs ont estimé qu'il faudrait faire une place de choix à l'enregistrement visuel de type vidéo, accompagné d'un enregistrement sonore synchronisé. L'enregistrement sonore seul, a fait observer un expert, présente le double avantage d'être peu onéreux et facile à réaliser à l'aide du matériel qui existe déjà à peu près partout dans le monde. Toutes les formes de collecte ont été considérées comme sélectives (chacune comportant un cadre qui privilégie certains détails en omettant d'autres), et les participants ont souligné la nécessité, pour qui veut s'occuper de documentation culturelle, d'avoir une formation ethnographique. Sans une préparation permettant au chercheur de voir au-delà de sa propre culture, la collecte ne peut pas être très fructueuse. Les experts ont donc recommandé, à l'issue d'un vote, que l'Unesco dispense une formation qui prépare tant à utiliser le matériel d'enregistrement moderne qu'à l'appliquer aux recherches ethnographiques sur le terrain.

### Promotion

Après avoir examiné l'importance que revêtent la définition, l'inventaire et la collecte des traditions culturelles, les participants se sont demandé comment protéger et promouvoir ces traditions.

Ils ont évalué diverses méthodes non traditionnelles et novatrices de promotion, notamment l'organisation d'expositions informelles itinérantes dans les zones rurales et la mise sur pied d'expositions à l'étranger, pour redonner à une nation la fierté de son patrimoine. Les échanges culturels ont également été considérés comme un moyen efficace de valoriser les traditions culturelles.

Les experts se sont demandé ensuite s'il faut collecter et promouvoir toutes les formes de traditions culturelles ou s'il convient quelquefois d'exercer une censure. Ils ont unanimement admis qu'il faut rassembler du matériel sans la moindre censure, en faisant preuve toutefois, a précisé un participant, de discernement dans les activités de promotion. Néanmoins, ils ont tous été d'avis qu'aucun chercheur ne devrait se permettre de juger ou de censurer les produits de la tradition culturelle d'autrui, et qu'aucune censure ne devrait s'exercer dans la collecte ou l'inventaire d'une culture traditionnelle.

Il importe, a souligné un expert, que la promotion de la littérature orale soit réalisée dans le souci de maintenir, chaque fois que possible, la transmission de la tradition orale par des moyens oraux ; codifier la tradition orale, c'est la déformer.

### Projets pilotes

Conscients de l'ampleur des efforts nécessaires pour inventorier, collecter et promouvoir le patrimoine non physique du monde, les participants ont abordé la question de la formulation des critères à considérer pour l'élaboration de projets pilotes. Le point capital à leurs yeux était que ces projets devraient inventorier et collecter non pas des fragments d'une culture, pris isolément, mais sa représentation globale, y compris les formes vitales et non vitales. Le personnel qui procède à la collecte doit avoir une idée de la place des traditions dans les systèmes socioculturels d'un pays.

Les projets pilotes doivent avoir principalement les objectifs suivants :

1. méthodologie :
  - (a) expérimentation de l'application du système de classification (typologie) ;
  - (b) démonstration de l'efficacité des techniques d'enregistrement multimédia ;
2. pédagogie : formation de collecteurs locaux aux activités précitées ;
3. promotion : publicité, par l'utilisation des médias partout dans le monde, pour susciter des efforts analogues dans d'autres pays. (Des propositions de projets pilotes sont reproduites aux annexes VI et VII).

### VIII. ETUDES ET ACTIONS PRIORITAIRES

Les études et actions proposées ont été principalement :

- l'élaboration d'une typologie fonctionnelle ;
- l'expérimentation dans le cadre de projets pilotes de techniques efficaces d'inventaire, de collecte, de préservation et de promotion des traditions culturelles ;
- l'établissement d'un inventaire.

Si les participants sont convenus qu'on ne pouvait mettre définitivement au point une typologie avant d'avoir procédé à la collecte et d'autres activités d'organisation, ils ont reconnu l'importance des travaux en la matière pour l'élaboration d'un projet d'inventaire international des traditions culturelles. Un expert a proposé de reporter cette phase de la recherche à l'exercice biennal 1986-1987, pour laisser le temps d'effectuer des études sur le terrain qui permettront de choisir un système en toute connaissance de cause.

Les experts ont estimé que, pour assurer la promotion des traditions culturelles menacées, il faudrait en priorité :

- constituer des archives sonores rurales, destinées à la population locale ;
- élaborer des émissions de radio et des programmes de films fondés sur les collections ethnographiques constituées à l'aide de ces médias ;
- produire et diffuser des disques, cassettes, vidéocassettes et une série de brochures sur des traditions culturelles menacées de disparition.

L'utilisation des techniques modernes d'enregistrement et de production est apparue comme un objectif hautement prioritaire ; des stages de formation locaux ou régionaux patronnés par l'Unesco devraient y être consacrés.

Le principal domaine d'action identifié par les participants a été l'établissement, par le personnel de l'Unesco et sous l'égide d'un Conseil consultatif international, d'une liste des traditions culturelles menacées.

C'est sur la base de cette liste, qu'un rang de priorité serait attribué à la collecte des traditions locales et aux projets pilotes de promotion dont il est question dans les recommandations.

A l'issue des débats du dernier jour, il a été admis que l'élaboration d'un inventaire international des traditions culturelles comportait deux sortes de tâches : au titre de "l'anthropologie urgente", l'établissement par un Conseil consultatif international de la liste des traditions culturelles menacées ; puis, la création éventuelle d'un centre d'informations sur les actions menées dans le monde pour collecter et étudier les traditions culturelles. La constitution d'archives de ce genre, ont reconnu les participants, serait manifestement une entreprise vaste et de longue haleine. En vue d'instituer à l'Unesco un centre d'échange d'informations en la matière, il fallait procéder en priorité à une enquête sur les traditions culturelles menacées qui pourrait être, le cas échéant, complétée ultérieurement par un inventaire automatisé, et dont la première étape serait l'élaboration et la diffusion d'un projet de questionnaire. Il a toutefois été admis que cette deuxième activité exigerait beaucoup plus de personnel et de ressources et qu'elle devrait donc être ajournée jusqu'à ce que les conditions requises soient réunies.

Les tâches à accomplir étaient au nombre de quatre, à mener à bien selon l'ordre de priorité ci-après, déterminé par les participants.

## TACHE 1 - ELABORATION D'UNE LISTE DES TRADITIONS CULTURELLES MENACEES

Pour mener à bien cette tâche, on pourrait :

- réunir les noms et adresses des organisations compétentes et expérimentées en matière d'étude ou de collecte du patrimoine non physique ;
- élaborer un formulaire pour recueillir les informations voulues ;
- diffuser auprès des organisations et des Etats membres ce formulaire sur les traditions culturelles menacées ;
- compiler les informations reçues et les compléter par des enquêtes ;
- examiner des données et les classer dans des fichiers par pays ;
- organiser une réunion d'experts pour créer le Conseil consultatif international sur les traditions culturelles menacées.

Les participants à cette réunion étudieraient les fichiers par pays et établiraient une liste des traditions culturelles menacées.

## TACHE 2 - COLLECTE DES TRADITIONS CULTURELLES MENACEES

Lorsque, sur la base des recommandations du Conseil consultatif international, la première liste des traditions culturelles menacées aura fait l'objet d'un accord, il faudra, pendant l'exercice biennal 1986-1987, s'efforcer d'utiliser les organismes existants pour commencer à réunir des informations sur ces traditions, en procédant de la manière suivante :

- le Conseil consultatif devrait attribuer un ordre de priorité aux traditions figurant sur la liste des traditions culturelles menacées et les organes régionaux devraient recevoir des indications sur la façon d'effectuer la collecte. (Leurs travaux pourraient être supervisés par un sous-comité du Conseil consultatif international, se réunissant sur le terrain ou au Siège) ;
- tous les travaux de collecte devraient être faits de manière à faciliter l'utilisation des documents rassemblés dans le cadre de programmes de promotion destinés au grand public. A cette fin, des stages pourraient être organisés pour assurer l'application des techniques modernes d'enregistrement et de documentation, et l'Unesco pourrait peut-être fournir du matériel additionnel si cela était absolument nécessaire.
- les documents collectés devraient être examinés par le Conseil consultatif international plénier, au cours de réunions annuelles.

### TACHE 3 - PROMOTION ET REACTIVATION DES TRADITIONS CULTURELLES MENACEES

- Dans les régions faisant l'objet d'activités de collecte des traditions culturelles menacées, il conviendrait d'organiser, parallèlement à ces activités, des stages de démonstration des techniques modernes pour les faire admettre et encourager la participation à la collecte.
- Ces stages devraient mettre l'accent sur les méthodes examinées dans le document de travail, plus particulièrement les programmes de radio et de télévision destinés à un public multiple. Ils devraient réunir des producteurs, des éducateurs et des responsables de musées des pays où la collecte des traditions a été entreprise, pour qu'ils fassent connaître aux organismes appelés à procéder à cette collecte les objectifs de leur tâche et les moyens les plus efficaces de faire circuler l'information rassemblée.
- Il conviendrait de concevoir un projet pilote pour mettre à l'essai les stratégies de promotion de l'Unesco. (Idéalement, ce projet devrait être mis en oeuvre au cours de l'exercice biennal 1988-1989 et préparé minutieusement en 1987). On utiliserait, dans le (ou les) pays choisi(s) toute la gamme des stratégies de promotion, dont l'emploi serait coordonné par un Conseil national de promotion de la culture traditionnelle, composé d'éducateurs, de producteurs des médias, d'artistes traditionnels et de fonctionnaires.

### TACHE 4 - ETABLISSEMENT D'UN INVENTAIRE INTERNATIONAL DES TRADITIONS CULTURELLES

- Il conviendrait de mettre au point, en vue de l'élaboration de l'inventaire, un projet de fiche conçu à partir d'une typologie établie sur la base des différents modèles étudiés à la présente réunion. Ce formulaire contiendrait une liste des principaux genres, ainsi que les instructions à suivre pour le remplir.
- Il conviendrait ensuite de faire circuler ce projet de questionnaire pour le soumettre à une étude transculturelle. Les suggestions devraient être précises, et porter notamment sur les remaniements à apporter aux listes pour adapter l'inventaire à différentes régions culturelles.
- Ce projet d'inventaire aura faire l'objet d'un projet pilote dans une région qui n'a jusqu'à présent guère donné lieu à des activités de ce genre (probablement au cours de l'exercice biennal 1988-1989).

### IX. CONCLUSION - DECLARATION ADOPTEE PAR LA REUNION D'EXPERTS

Les experts ont adopté une déclaration récapitulant leurs observations sur les points les plus importants du sous-programme.

#### Définition

Les traditions culturelles présentent toutes certaines caractéristiques universelles, à savoir :

- une structure fondamentale traditionnelle pour un genre et un groupe déterminés ;
- une transmission informelle, basée sur l'emploi de formules préétablies et dans une large mesure non écrite ;

- une connaissance collective et la participation de la majorité aux traditions ;
- un lien déterminant et indissoluble avec la vie sociale de la communauté ;

### Typologie

Après mûre réflexion, les experts ont décidé qu'il était impossible (voire imprudent) d'adopter une typologie en dehors du cadre de référence des problèmes rencontrés dans la collecte et la préparation de l'inventaire des traditions culturelles populaires.

### Inventaire

Les experts ont recommandé d'encourager la création d'inventaires locaux, nationaux et régionaux et de les intégrer ultérieurement dans un inventaire international des traditions des peuples. Ces inventaires seraient établis d'une manière uniformisée, étudiés par des spécialistes internationaux et testés dans le cadre de projets pilotes. L'objectif à long terme serait la création d'inventaires informatisés des manifestations culturelles traditionnelles. Les institutions régionales existantes devraient contribuer activement à l'établissement de ces inventaires, qui susciteraient des recherches complémentaires et tiendraient compte des différences des structures traditionnelles. Au besoin, et à la demande des pays concernés, l'Unesco pourrait fournir son assistance pour la préparation de ces inventaires et aider aux efforts régionaux en participant à l'organisation de stages de formation et aux activités de suivi nécessaires. Les experts ont également recommandé la constitution d'un inventaire ou d'une banque de données accessibles aux communautés rurales notamment, dont les cultures sont menacées, sous forme d'archives, de données sonores et visuelles.

### Collecte

Les experts ont par ailleurs recommandé de procéder d'urgence à la collecte détaillée des traditions culturelles menacées, surtout celles qui risquent de disparaître rapidement. Ils ont recommandé que les priorités soient fixées par les organismes locaux, nationaux et régionaux les mieux placés pour mener à bien la collecte. Celle-ci devrait néanmoins être coordonnée à l'échelle internationale. Cette coordination devrait avoir pour objet de s'assurer non seulement que la constitution d'un inventaire international est en préparation, mais aussi que des fonds sont réunis pour aider, au besoin, les institutions qui procèdent à la collecte.

### Préservation et promotion

Pour que les traditions culturelles d'un peuple se perpétuent, les nations ou les institutions doivent agir pour préserver et valoriser les formes vitales des traditions menacées. Cette action peut être menée de différentes manières ; ainsi on peut : diffuser le matériel collecté par l'intermédiaire de journaux, de revues, de livres et de disques ; produire des enregistrements vidéo, des films et des émissions de radio ; encourager l'organisation de festivals et les industries artisanales ; intégrer les traditions populaires aux programmes d'études des établissements d'enseignement primaire et secondaire ; organiser des sonothèques rurales et des expositions itinérantes ; assurer la préservation et l'enseignement des langues locales ; instituer des échanges culturels internationaux ; organiser des programmes à l'intention du public dans les musées, les centres d'archives et les bibliothèques.

## X. RECOMMANDATIONS

- A. Les experts recommandent que l'Unesco déclare et fasse largement connaître son intérêt pour la défense du patrimoine non physique (au sens large de manifestations culturelles traditionnelles) et pour son inventaire et sa sauvegarde, afin d'attirer l'attention sur son importance pour le renforcement de l'identité culturelle, surtout dans les pays en développement.
1. Les Etats membres et les organismes spécialisés, surtout ceux qui travaillent déjà dans ce domaine, seront invités par l'Unesco à présenter les listes, avec indication des priorités, de leurs traditions culturelles les plus menacées.
  2. L'Unesco devrait constituer un Conseil consultatif international des traditions culturelles menacées, qui serait chargé d'évaluer les listes proposées par les Etats membres et les organismes en vue d'établir un ordre de priorité. L'Unesco devrait s'inspirer de cette liste des priorités pour toute activité ultérieure de collecte du patrimoine.
  3. L'Unesco devrait entreprendre des projets pilotes portant sur plusieurs années, au moins dans trois pays, conformément aux critères indiqués dans le corps du présent rapport.
- B. Considérant que l'impact des projets pilotes reste limité à un pays et/ou une région donnée, les experts invitent l'Unesco à prendre les dispositions nécessaires pour créer, dans le cadre de ses activités, un Programme international pour la protection des traditions culturelles du monde.
1. Ils invitent en outre l'Unesco à prendre les dispositions appropriées pour mobiliser les ressources nécessaires et susciter des contributions volontaires des Etats membres et de toute autre partie intéressée.
  2. Ils invitent également à étudier, parmi d'autres solutions, la possibilité de créer un Fonds international dans le cadre de l'Unesco, pour financer la mise en oeuvre d'actions de protection et de sauvegarde des cultures traditionnelles du monde.
  3. L'Unesco devrait commencer à réunir les ressources financières nécessaires à l'établissement d'un inventaire international des traditions culturelles. Ce projet, qui pourrait porter sur plusieurs années, devrait commencer par l'accomplissement des tâches suivantes : préparation de l'esquisse, examen, révision, expérimentation sur le terrain et mise en oeuvre de l'inventaire, en collaboration avec des institutions locales et régionales.
  4. Les experts recommandent également que les Etats membres qui s'intéressent ou participent au recensement des traditions culturelles veillent attentivement à les enregistrer le plus professionnellement possible, notamment en ayant recours à l'enregistrement sonore, vidéo et cinématographique et en formant des techniciens et des ethnographes locaux à l'utilisation des techniques complexes. A cette fin, l'Unesco devrait fournir des services de consultants, une assistance technique et des possibilités d'apprentissage des techniques modernes de documentation ethnographique.

5. L'Unesco devrait organiser des projets de recherche sur le rôle des femmes dans la transmission des traditions culturelles. Les Etats membres et les institutions locales devraient envisager d'entreprendre de tels projets. Des femmes chercheurs et anthropologues devraient être associées à ces travaux dans toute la mesure du possible. Il faudrait organiser une réunion d'experts (femmes) pour examiner le projet, avec l'aide des institutions locales et des Etats membres.
  
6. L'Unesco devrait adopter un programme visant à analyser le fonctionnement de l'économie des pratiques culturelles traditionnelles et mettre sur pied un projet pilote destiné à initier les dépositaires des traditions à l'ethnographie, tout en contribuant à leur faire une place au sein de l'économie monétaire, dans des secteurs comme le tourisme, l'artisanat et l'organisation de festivals.



**ANNEXES**

ANNEXE I

LISTE DES PARTICIPANTS

EXPERTS

Mme Myriam AHERDAN	Directrice Institut national des arts et expressions populaires Rue Ra'is Ben Barek 9 Route des Zaers 3 K8 RABAT (Maroc)	Folkloriste, spécialiste des traditions populaires arabes
M. Asen BALIKCI	Chef du département d'anthropologie Université de Montréal CP 6128 Station A MONTREAL Q O, H3C 3J7 (Canada)	Professeur, spécialiste de l'anthropologie visuelle
M. David DUNAWAY	Département d'anglais Université du Nouveau- Mexique ALBUQUERQUE, NM 87131 (Etats-Unis d'Amérique)	Professeur de littérature spécialiste des traditions orales américaines et africaines
M. Maurice GODELIER	Directeur scientifique, Chef du Département des sciences sociales et humaines CNRS 15 Quai Anatole France 75007 PARIS (France)	Anthropologue, théoricien des cultures, spécialiste des traditions de la Nouvelle-Guinée
Mlle Rada IVEKOVIC	Département de philosophie Université de Zagreb Trg zrtava fasizma 5 41000 ZAGREB (Yougoslavie)	Philosophe, spécialiste de la culture tzigane et de la pensée traditionnelle hindoue
M. Cherif KHAZNADAR	Directeur Maison des cultures du monde 101, bld Raspail 75006 PARIS (France)	Directeur de théâtre traditionnel et moderne, écrivain
Mme Rosalía AVALOS de de MATOS	Directrice Musée de la culture péruvienne Blas Serdeña 286 LIMA 27 (Pérou)	Anthropologue, spécialiste des cultures indigènes des Andes

M. Malama MELEISEA	Ecole du développement social et économique Université du Pacifique Sud Box 1168 SUVA (Fidji)	Historien, spécialiste de l'histoire orale du Pacifique
Mme Afsaneh EGBAL	3 place du Marché Sainte-Catherine 75004 PARIS (FRANCE)	Anthropologue, spécialiste des traditions orales du Sahel
M. Chris L. WANJALA	Directeur Institut d'études africaines Université de Nairobi Box 30197 NAIROBI (Kenya)	Ecrivain, spécialiste de la littérature et des traditions orales africaines

OBSERVATEURS

M. Jean ROBIN	Secrétaire exécutif
Mme Arlette BON	Secrétaire générale adjointe Conseil international de la danse c/o Théâtre des Champs Elysées 15, avenue Montaigne 75008 PARIS
M. WALLIN	Secrétaire exécutif
M. B. BROOK	Conseil international de la musique Unesco - Bureau MS 2.57 1, rue Miollis 75015 PARIS
M. André-Louis PERINETTI	Secrétaire général Institut international du théâtre Unesco - Bureau MS 1.01 1, rue Miollis 75015 PARIS
Mlle A. DERRADJI	11, rue de Bassano 75016 PARIS
M. Michel DOMENICHINI-RAMIARAMANANA	Ethnomusicologue Directeur d'AMBARIO musique 94, rue de Buzenval 75020 PARIS
Mme Sophie ZAUCHE	Délégation permanente de la Tunisie Unesco - M 6.01
Mme Scheherazade HASSAN	21, rue Béranger 75003 PARIS

SECRETARIAT

M. MAKAGIANSAR	Sous-Directeur général pour la culture (ADG/CLT)
M. A. BAKKALCIOGLU	Directeur Division des études et de la diffusion des cultures (CLT/CS)
Mme Birgitta LEANDER	Chef Section du patrimoine non physique (CLT/CS)
M. A. BOTBOL	Chef Section des politiques culturelles (CLT/CS)
M. M. AZIZA	Chef p.i. Section de la communication interculturelle et des valeurs culturelles (CLT/CS)
M. N. KASI	Spécialiste du programme Section de la communication interculturelle et des valeurs culturelles (CLT/CS)
Mme A. SCAVONE	Secrétaire Section du patrimoine non physique (CLT/CS)
M. WARI	Conseiller sous-régional de l'Unesco pour la culture dans le Pacifique

ANNEXE II

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Election du Bureau
3. Présentation et adoption de l'ordre du jour
4. Exposé préliminaire du Secrétariat
5. Incidences des recommandations n° 63 et n° 64 de la Conférence mondiale sur les politiques culturelles (MONDIACULT) pour la protection et la diffusion du patrimoine culturel non physique
6. Définition du patrimoine non physique ; identification des catégories qui le composent et élaboration d'une typologie
7. Méthodes actuelles de collecte, d'inventaire, d'étude, de sauvegarde et de diffusion du patrimoine non physique aux niveaux national, régional et international :
  - (a) protection des langues non écrites
  - (b) enregistrement des manifestations sonores et visuelles
  - (c) méthodes de la sauvegarde d'autres traditions non physiques
8. Etude et action prioritaires
9. Recommandations générales et conclusions

ANNEXE III

LES RECOMMANDATIONS DE MONDIACULT

EXTRAIT DU RAPPORT FINAL DE LA  
CONFERENCE MONDIALE SUR LES POLITIQUES CULTURELLES (MONDIACULT)

Mexico, 26 juillet - 6 août 1982

Préservation des patrimoines audiovisuels

RECOMMANDATION N° 63

La Conférence,

Considérant que la patrimoine d'une culture ne se limite pas à son héritage artistique mais est constitué par l'ensemble de ses expressions passées, notamment les arts et traditions populaires, les traditions orales et les pratiques culturelles,

Considérant que ce patrimoine continue de s'enrichir dans le présent par l'apport de la création sous toutes ses formes, dont celles de l'audiovisuel,

1. Invite les Etats membres et les organisations internationales oeuvrant dans ce domaine à élargir leur politique de protection du patrimoine à l'ensemble de la tradition culturelle ainsi qu'aux contributions à ce patrimoine de la création contemporaine ;
2. Invite l'Unesco à étudier les mesures à prendre pour favoriser la préservation de ces patrimoines audiovisuels et notamment les modalités d'une assistance aux pays en développement afin d'éviter la disparition des patrimoines menacés.

Manifestations culturelles traditionnelles

RECOMMANDATION N° 64

La Conférence,

Tenant compte de ce que la préservation et le développement de la culture traditionnelle d'un peuple sont indiscutablement une composante essentielle de tout programme visant à affirmer son identité culturelle,

Considérant que la culture populaire, élément fondamental du patrimoine national, ne doit pas être limitée aux seules créations artistiques populaires, mais qu'en font également partie des manifestations telles que la langue, les traditions orales, les croyances, les célébrations, les coutumes alimentaires, la médecine, la technologie, etc.,

Recommande aux Etats membres d'accorder aux manifestations culturelles traditionnelles non encore consacrées le même rang qu'aux biens historiques ou artistiques, et à épauler, sur le plan technique et financier, les mesures tendant à préserver, développer et diffuser ces manifestations culturelles.

ANNEXE IV

TYPOLOGIES DU PATRIMOINE NON PHYSIQUE

Les experts ont examiné deux sortes de typologies représentatives, l'une de l'école anthropologique (typologie A) et l'autre, de l'école folkloriste (typologie B).

Les préférences de nombreux participants sont allées, semble-t-il, à la première approche (A), mais certains l'ont jugée insuffisamment précise pour s'appliquer au patrimoine non physique. Quant à la deuxième typologie (B), il lui a été reproché de comporter des éléments du patrimoine physique. Aucun accord véritable n'a donc pu être réalisé sur ce point. Les participants ont suggéré de poursuivre l'étude de la question et d'appliquer à titre expérimental les diverses approches considérées dans le cadre de projets pilotes avant d'adopter l'une ou l'autre des typologies proposées.

TYPOLOGIE A

(Ecole anthropologique - approche holistique)

Guide pour la classification du matériel culturel de Murdock  
dans la classification sectorielle des relations humaines



Guide pour la classification du matériel culturel

000 MATERIEL NON CLASSE

10 ORIENTATION

- 101 Identification
- 102 Cartes
- 103 Noms de lieux
- 104 Glossaire
- 105 Exposé récapitulatif de la culture
- 106 Données codées

11 BIBLIOGRAPHIE

- 111 Sources traitées
- 112 Sources consultées
- 113 Références supplémentaires
- 114 Observations
- 115 Informateurs
- 116 Textes
- 117 Données d'observation
- 118 Fiction

12 METHODOLOGIE

- 121 Orientation théorique
- 122 Préparatifs pratiques
- 123 Rôle d'observation
- 124 Entrevues
- 125 Tests et formulaires
- 126 Enregistrement et collecte
- 127 Recherche historique
- 128 Organisation et analyse

13 GEOGRAPHIE

- 131 Localisation
- 132 Climat
- 133 Topographie et géologie
- 134 Sol
- 135 Ressources minérales
- 136 Faune
- 137 Flore

14 BIOLOGIE HUMAINE

- 141 Anthropométrie
- 142 Somatologie descriptive
- 143 Génétique
- 144 Affinités raciales
- 145 Données ontogéniques
- 146 Nutrition
- 147 Données physiologiques

15 COMPORTEMENT ET PERSONNALITE

- 151 Sensation et perception
- 152 Impulsions et émotions
- 153 Modification du comportement
- 154 Processus d'ajustement
- 155 Développement de la personnalité
- 156 Personnalité sociale
- 157 Traits de caractère
- 158 Troubles de la personnalité
- 159 Matériel biographique

16 DEMOGRAPHIE

- 161 Population
- 162 Composition de la population
- 163 Natalité
- 164 Morbidité
- 165 Mortalité
- 166 Migration interne
- 167 Immigration et émigration
- 168 Politique démographique

17 HISTOIRE ET EVOLUTION CULTURELLE

- 171 Indications relatives à la répartition
- 172 Archéologie
- 173 Histoire traditionnelle
- 174 Reconstitution historique
- 175 Histoire enregistrée
- 176 Innovation
- 177 Acculturation et contacts entre cultures
- 178 Tendances socioculturelles
- 179 Planification et développement économiques

18 LA CULTURE DANS SON ENSEMBLE

- 181 Ethos
- 182 Fonction
- 183 Normes
- 184 Participation culturelle
- 185 Objectifs culturels
- 186 Ethnocentrisme

19 LANGAGE

- 191 Parole
- 192 Vocabulaire
- 192 Grammaire
- 194 Phonologie
- 195 Stylistique
- 196 Sémantique
- 197 Identification linguistique
- 198 Langages spéciaux

20 COMMUNICATION

- 201 Gestes et signes
- 202 Transmission de messages
- 203 Diffusion des nouvelles et informations
- 204 Presse
- 205 Système postal
- 206 Téléphone et télégraphe
- 207 Radio et télévision
- 208 Opinion publique
- 209 Proxémique

21 CONSERVATION D'INFORMATIONS

- 211 Moyens mnémotechniques
- 212 Ecriture
- 213 Impression
- 214 Publication
- 215 Photographie
- 216 Enregistrements sonores
- 217 Archives
- 218 Fournitures pour l'écriture et l'impression

22 RECHERCHE DE LA NOURRITURE

- 221 Cycle annuel
- 222 Cueillette
- 223 Chasse aux oiseaux
- 224 Chasse et pièges
- 225 Chasse marine
- 226 Pêche
- 227 Engins de pêche
- 228 Industries marines

23 ELEVAGE

- 231 Animaux domestiques
- 232 Zoologie appliquée
- 233 Activités pastorales
- 234 Laiterie
- 235 Aviculture
- 236 Production lainière
- 237 Sous-produits d'élevage

24 AGRICULTURE

- 241 Travail de la terre
- 242 Agronomie
- 243 Cultures céréalières
- 244 Production végétale
- 245 Arboriculture
- 246 Cultures fourragères
- 247 Floriculture
- 248 Culture de plantes textiles
- 249 Cultures spéciales

25 TRAITEMENT DES PRODUITS ALIMENTAIRES

- 251 Conservation et stockage des aliments
- 252 Préparation des aliments
- 253 Conditionnement de la viande
- 254 Réfrigération
- 255 Conserverie
- 256 Industrie céréalière
- 257 Confiserie
- 258 Industries diverses de traitement et de conditionnement des produits alimentaires

26 CONSOMMATION ALIMENTAIRE

- 261 Satisfaction des besoins alimentaires et lutte contre la faim
- 262 Régime alimentaire
- 263 Condiments
- 264 Habitudes alimentaires
- 265 Industries de la restauration
- 266 Cannibalisme

27 BOISSONS, DROGUES ET ABUS

- 271 L'eau et la soif
- 272 Boissons non alcoolisées
- 273 Boissons alcoolisées
- 274 Industrie de la boisson
- 275 Débits de boissons
- 276 Stupéfiants et stimulants
- 277 Industrie du tabac
- 278 Produits pharmaceutiques

28 CUIR, TEXTILES ET TISSUS

- 281 Peausserie
- 282 Industrie du cuir
- 283 Cordages
- 284 Noeuds et amarres
- 285 Tapis et vannerie
- 286 Matières tissées
- 287 Matières non tissées
- 288 Industries textiles
- 289 Industrie du papier

29 HABILLEMENT

- 291 Vêtements courants
- 292 Vêtements spéciaux
- 293 Accessoires
- 294 Confection
- 295 Industries particulières du vêtement
- 296 Entretien des vêtements

30 PARURE

- 301 Ornements
- 302 Toilette
- 303 Fabrication d'accessoires de toilette
- 304 Mutilation
- 305 Spécialistes de l'esthétique
- 306 Bijouterie

31 ACTIVITES D'EXPLOITATION

- 311 Utilisation du sol
- 312 Alimentation en eau
- 313 Exploitation forestière
- 314 Produits forestiers
- 315 Puits de pétrole et de gaz
- 316 Exploitation de mines et de carrières
- 317 Gisements spéciaux
- 318 Qualité de l'environnement

32 TRAITEMENT DES MATERIAUX DE BASE

- 321 Travail de l'os, de la corne et des coquillages
- 322 Travail du bois
- 323 Industries de la céramique
- 324 Industrie de la pierre
- 325 Métallurgie
- 326 Travail artisanal des métaux
- 327 Industrie du fer et de l'acier
- 328 Industries des métaux non ferreux

33 BATIMENT ET CONSTRUCTION

- 331 Construction
- 332 Terrassement
- 333 Maçonnerie
- 334 Charpente métallique
- 335 Menuiserie
- 336 Plomberie
- 337 Installation électrique
- 338 Professions diverses du bâtiment
- 339 Industries de fournitures pour le bâtiment

34 EDIFICES

- 341 Architecture
- 342 Habitations
- 343 Dépendances
- 344 Bâtiments publics
- 345 Edifices à usage récréatif
- 346 Edifices religieux et éducatifs
- 347 Edifices commerciaux
- 348 Edifices industriels
- 349 Edifices divers

35 EQUIPEMENT ET MAINTENANCE DES BATIMENTS

- 351 Terrains
- 352 Mobilier
- 353 Décoration et agencement intérieurs
- 354 Matériel de chauffage et d'éclairage
- 355 Equipements divers
- 356 Entretien
- 357 Service domestique
- 358 Maintenance des bâtiments non domestiques

36 ETABLISSEMENTS HUMAINES

- 361 Configuration des établissements humains
- 362 Logement
- 363 Rues et circulation
- 364 Installations sanitaires
- 365 Equipements publics
- 366 Services commerciaux
- 367 Parcs
- 368 Services divers
- 369 Vie urbaine et rurale

37 ENERGIE

- 371 Mise en valeur des sources d'énergie
- 372 Feu
- 373 Lumière
- 374 Chaleur
- 375 Energie thermique
- 376 Energie hydraulique
- 377 Energie électrique
- 378 Energie atomique
- 379 Formes diverses de production d'énergie

38 INDUSTRIES CHIMIQUES

- 381 Génie chimique
- 382 Industries des produits pétroliers et charbonniers
- 383 Industrie du caoutchouc
- 384 Industrie des produits synthétiques
- 385 Produits chimiques industriels
- 386 Fabrication de peintures et de teintures
- 387 Industrie des engrais
- 388 Savon et produits annexes
- 389 Fabrication d'explosifs

39 INDUSTRIES DES BIENS D'EQUIPEMENT

- 391 Fabrication de matériel
- 392 Industries mécaniques
- 393 Industrie des fournitures électriques
- 394 Fabrication d'appareils de chauffage et d'éclairage
- 395 Fabrication de matériel optique et photographique
- 396 Construction navale
- 397 Industrie du matériel ferroviaire
- 398 Fabrication de véhicules
- 399 Industrie aéronautique

40 MACHINES

- 401 Mécanique
- 402 Machines industrielles
- 403 Machines et appareils électriques
- 404 Appareils ménagers
- 405 Appareils de pesage, de mesure et d'enregistrement
- 406 Machines de levage
- 407 Machines agricoles

41 OUTILS ET APPAREILS

- 411 Armes
- 412 Outils courants
- 413 Outils spéciaux
- 414 Matériel divers
- 415 Ustensiles
- 416 Accessoires
- 417 Appareils

42 PROPRIETE

- 421 Régime de propriété
- 422 Propriété des biens mobiliers
- 423 Propriété immobilière
- 424 Propriété des biens incorporels
- 425 Acquisition et cession de propriété
- 426 Emprunt et prêt
- 427 Location et crédit-bail
- 428 Succession
- 429 Administration

43 ECHANGE

- 431 Don
- 432 Achat et vente
- 433 Production et offre
- 434 Revenu et demande
- 435 Prix et valeur
- 436 Moyens d'échange
- 437 Transactions
- 438 Commerce intérieur
- 439 Commerce extérieur

44 COMMERCIALISATION

- 441 Activité mercantile
- 442 Commerce de gros
- 443 Commerce de détail
- 444 Détaillants
- 445 Industries de service
- 446 Promotion des ventes
- 447 Publicité

45 FINANCE

- 451 Comptabilité
- 452 Crédit
- 453 Opérations bancaires
- 454 Epargne et investissement
- 455 Spéculation
- 456 Assurance
- 457 Devises
- 458 Cycles économiques



46 TRAVAIL

- 461 Travail et loisirs
- 462 Division du travail par sexe
- 463 Spécialisation professionnelle
- 464 Offre de main-d'oeuvre et emploi
- 465 Salaires et traitements
- 466 Relations professionnelles
- 467 Organisation du travail
- 468 Négociations collectives

47 ORGANISATION COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE

- 471 Propriété et contrôle du capital
- 472 Entreprise individuelle
- 473 Société
- 474 Coopération
- 475 Entreprise d'Etat
- 476 Entraide
- 477 Concurrence

48 VOYAGE ET TRANSPORT

- 481 Locomotion
- 482 Transport de charges
- 483 Levage
- 484 Voyage
- 485 Services de voyage
- 486 Réglementation des voyages
- 487 Voies de communication
- 488 Entreposage
- 489 Transports

49 TRANSPORTS TERRESTRES

- 491 Ponts et chaussées
- 492 Transport par traction animale
- 493 Véhicules
- 494 Transports routiers
- 495 Services routiers auxiliaires
- 496 Chemins de fer
- 497 Transports ferroviaires
- 498 Services terminaux
- 499 Construction de routes et chemins de fer

50 TRANSPORT PAR VOIES D'EAU ET PAR AIR

- 501 Bateaux
- 502 Navigation
- 503 Amélioration des voies navigables
- 504 Installations portuaires
- 505 Transport par voie d'eau
- 506 Aéronef
- 507 Aviation
- 508 Installations aéroportuaires
- 509 Transport par air

51 NIVEAUX ET MODES DE VIE

- 511 Niveau de vie
- 512 Activités quotidiennes
- 513 Sommeil
- 514 Élimination
- 515 Hygiène corporelle
- 516 Attitudes
- 517 Activités de loisir

52 LOISIRS

- 521 Conservation
- 522 Humour
- 523 Passe-temps
- 524 Jeux
- 525 Jeux d'argent
- 526 Sports athlétiques
- 527 Jours de repos et jours fériés
- 528 Vacances
- 529 Equipements récréatifs

53 BEAUX-ARTS

- 531 Arts décoratifs
- 532 Arts figuratifs
- 533 Musique
- 534 Instruments de musique
- 535 Danse
- 536 Art dramatique
- 537 Art oratoire
- 538 Littérature
- 539 Textes littéraires

54 DIVERTISSEMENT

- 541 Spectacles
- 542 Sports commercialisés
- 543 Expositions
- 544 Conférences publiques
- 545 Productions musicales et théâtrales
- 546 Industrie du film
- 547 Boîtes de nuit et cabarets
- 548 Vice organisé
- 549 Fabrication de matériels pour les arts et les loisirs

55 INDIVIDUALISATION ET MOBILITE

- 551 Noms propres
- 552 Noms d'animaux et de choses
- 553 Désignation
- 554 Statut, rôle et prestige
- 555 Mobilité grâce aux compétences personnelles
- 556 Accumulation de richesses
- 557 Mobilité par manoeuvres et intrigues
- 558 Régression

56 STRATIFICATION SOCIALE

- 561 Stratification par âge
- 562 Statut lié au sexe
- 563 Stratification ethnique
- 564 Castes
- 565 Classes
- 566 Servage et péonage
- 567 Esclavage

57 RAPPORTS PERSONNELS

- 571 Rapports et groupes sociaux
- 572 Amitiés
- 573 Coteries
- 574 Visites et hospitalité
- 575 Confréries
- 576 Etiquette
- 577 Ethique
- 578 Antagonismes à l'intérieur de groupes
- 579 Rixes, émeutes et banditisme

58 MARIAGE

- 581 Fondements du mariage
- 582 Réglementation du mariage
- 583 Modalités du mariage
- 584 Organisation du mariage
- 585 Rites nuptiaux
- 586 Cessation du mariage
- 587 Remariages
- 588 Unions irrégulières
- 589 Célibat

59 FAMILLE

- 591 Résidence
- 592 Ménage
- 593 Relations familiales
- 594 Famille nucléaire
- 595 Polygamie
- 596 Familles élargies
- 597 Adoption

60 PARENTE

- 601 Terminologie de la parenté
- 602 Relations de parenté
- 603 Grands-parents et petits-enfants
- 604 Oncles/tantes et neveux/nièces
- 605 Cousins
- 606 Beaux-parents et beaux-enfants
- 607 Beaux-frères et belles-soeurs
- 608 Parenté artificielle
- 609 Comportement à l'égard des personnes non apparentées

61 GROUPES DE PARENTE

- 611 Règles de filiation
- 612 Parentèles et ramifications
- 613 Lignages
- 614 "Sibs"
- 615 Fratries
- 616 Moitiés
- 617 Groupes de parenté bilinéaire
- 618 Clans
- 619 Tribu et nation

62 COMMUNAUTE

- 621 Structure de la communauté
- 622 Chefs
- 623 Conseils
- 624 Autorités locales
- 625 Police
- 626 Contrôle social
- 627 Justice informelle à l'intérieur du groupe
- 628 Relations intercommunautaires

63 ORGANISATION TERRITORIALE

- 631 Hiérarchie territoriale
- 632 Villes
- 633 Grandes villes
- 634 Circonscriptions
- 635 Provinces
- 636 Dépendances

64 ETAT

- 641 Citoyenneté
- 642 Constitution
- 643 Chef de l'exécutif
- 644 "Maison" du chef de l'exécutif
- 645 Gouvernement
- 646 Parlement
- 647 Institutions administratives
- 648 Relations internationales

65 ACTIVITES GOUVERNEMENTALES

- 651 Fiscalité et recettes publiques
- 652 Finances publiques
- 653 Travaux publics
- 654 Recherche et développement
- 655 Entreprises publiques
- 656 Réglementation publique
- 657 Protection sociale
- 658 Instruction publique
- 659 Activités gouvernementales diverses

66 COMPORTEMENT POLITIQUE

- 661 Exploitation
- 662 Intrigues politiques
- 663 Services publics
- 664 Pressions politiques
- 665 Partis politiques
- 666 Elections
- 667 Appareils politiques
- 668 Mouvements politiques
- 669 Révolution

67 DROIT

- 671 Normes juridiques
- 672 Responsabilité
- 673 Torts
- 674 Délits
- 675 Contrats
- 676 Représentation

68 INFRACTIONS ET SANCTIONS

- 681 Sanctions
- 682 Atteintes à la vie
- 683 Atteintes à la personne humaine
- 684 Outrages aux moeurs et non-respect des obligations  
découlant du mariage
- 685 Atteintes à la propriété
- 686 Non-respect des obligations
- 687 Infractions contre l'Etat
- 688 Infractions religieuses
- 689 Infractions sociales

69 JUSTICE

- 691 Actions en justice
- 692 Autorités judiciaires
- 693 Personnel juridique et judiciaire
- 694 Ouverture de l'action en justice
- 695 Procédure judiciaire
- 696 Exécution de la justice
- 697 Prisons et établissements pénitentiaires
- 698 Tribunaux spéciaux

70 FORCES ARMEES

- 701 Organisation militaire
- 702 Recrutement et formation
- 703 Discipline et moral
- 704 Forces terrestres
- 705 Intendance et approvisionnement
- 706 Marine
- 707 Armée de l'air
- 708 Corps auxiliaires

71 TECHNOLOGIE MILITAIRE

- 711 Génie militaire
- 712 Installations militaires
- 713 Artillerie
- 714 Uniforme et tenue
- 715 Véhicules militaires
- 716 Navires de guerre
- 717 Aéronefs militaires
- 718 Equipement militaire spécial
- 719 Industries d'armement

72 GUERRE

- 721 Incitation à la guerre
- 722 Adaptations aux temps de guerre
- 723 Stratégie
- 724 Logistique
- 725 Tactique
- 726 Conduite de la guerre
- 727 Après-guerre
- 728 Pacification
- 729 Anciens combattants

73 PROBLEMES SOCIAUX

- 731 Catastrophes
- 732 Handicapés
- 733 Alcoolisme et toxicomanie
- 734 Invalidité
- 735 Pauvreté
- 736 Dépendance
- 737 Dépendance des personnes âgées
- 738 Délinquance

74 SANTE ET PROTECTION SOCIALE

- 741 Fondations philanthropiques
- 742 Recherche médicale
- 743 Hôpitaux et cliniques
- 744 Santé publique et hygiène
- 745 Sécurité sociale
- 746 Assistance publique
- 747 Organismes privés de protection sociale
- 748 Travail social

75 MALADIE

- 751 Médecine préventive
- 752 Blessures corporelles
- 753 Théorie de la maladie
- 754 Sorcellerie
- 755 Thérapie magique et mentale
- 756 Psychotérapeutes
- 757 Thérapeutique médicale
- 758 Soins médicaux
- 759 Personnel médical

76 MORT

- 761 Vie et mort
- 762 Suicide
- 763 Décès
- 764 Obsèques
- 765 Deuil
- 766 Pratiques mortuaires déviantes
- 767 Spécialistes mortuaires
- 768 Réajustements sociaux à la mort
- 769 Culte des morts

77 CROYANCES RELIGIEUSES

- 771 Caractéristiques générales de la religion
- 772 Cosmologie
- 773 Mythologie
- 774 Animisme
- 775 Eschatologie
- 776 Esprits et dieux
- 777 Chance et hasard
- 778 Objets et lieux sacrés
- 779 Systèmes théologiques

78 PRATIQUES RELIGIEUSES

- 781 Expérience religieuse
- 782 Propitiation
- 783 Purification et expiation
- 784 Evitement et tabous
- 785 Ascétisme
- 786 Orgies
- 787 Révélation et divination
- 788 Rituel
- 789 Magie



79 ORGANISATION ECCLESTASTIQUE

- 791 Magiciens et devins
- 792 Saints hommes
- 793 Prêtrise
- 794 Congrégations
- 795 Sectes
- 796 Rituel
- 797 Misions
- 798 Intolérance religieuse

80 NOMBRES ET MESURES

- 801 Numérologie
- 802 Numération
- 803 Mathématiques
- 804 Poids et mesures
- 805 Découpage du temps

81 CONNAISSANCES EXACTES

- 811 Logique
- 812 Philosophie
- 813 Méthode scientifique
- 814 Humanités
- 815 Science pure
- 816 Science appliquée

82 IDEES SUR LA NATURE ET SUR L'HOMME

- 821 Ethnométéorologie
- 822 Ethnophysique
- 823 Ethnogéographie
- 824 Ethnobotanique
- 825 Ethnozoologie
- 826 Ethno-anatomie
- 827 Ethnophysiologie
- 828 Ethnopsychologie
- 829 Ethnosociologie

83 SEXE

- 831 Sexualité
- 832 Stimulation sexuelle
- 833 Rapports sexuels
- 834 Restrictions sexuelles générales
- 835 Réglementation des relations sexuelles entre personnes apparentées
- 836 Relations sexuelles prémaritales
- 837 Relations sexuelles extraconjugales
- 838 Homosexualité
- 839 Comportements sexuels divers

84 REPRODUCTION

- 841 Menstruation
- 842 Conception
- 843 Grossesse
- 844 Accouchement
- 845 Accouchements difficiles et inhabituels
- 846 Soins postnatals
- 847 Avortement et infanticide
- 848 Illégitimité

85 PREMIERE ENFANCE ET ENFANCE

- 851 Modes de placement
- 852 Rituel de la petite enfance et de l'enfance
- 853 Alimentation des nourrissons
- 854 Puériculture
- 855 Soins aux enfants
- 856 Développement et maturation
- 857 Activités de l'enfance
- 858 Statut de l'enfance

86 SOCIALISATION

- 861 Techniques d'éducation
- 862 Sevrage et acquisition des habitudes alimentaires
- 863 Apprentissage de la propreté
- 864 Education sexuelle
- 865 Formation touchant à l'agressivité
- 866 Préparation à l'indépendance
- 867 Transmission des normes culturelles
- 868 Transmission des compétences
- 869 Transmission des croyances

87 EDUCATION

- 871 Système éducatif
- 872 Enseignement primaire
- 873 Enseignement des lettres et sciences humaines
- 874 Enseignement professionnel
- 875 Enseignants
- 876 Théories et méthodes pédagogiques
- 877 Elèves

88 ADOLESCENCE, AGE ADULTE ET VIEILLESSE

- 881 Puberté et initiation
- 882 Statut des adolescents
- 883 Activités des adolescents
- 884 Majorité
- 885 Age adulte
- 886 Vieillissement
- 887 Activités des personnes âgées
- 888 Statut et traitement des personnes âgées

TYPOLOGIE B

(Conception de l'école folkloriste complétée  
par certains éléments nouveaux)

Version révisée de la typologie présentée par M. David Dunaway  
dans le document de travail qu'il a élaboré pour la réunion

## Typologie

Le patrimoine physique comprend les objets fabriqués par les hommes : structures, objets de toutes sortes, traditionnels ou non.

Le patrimoine non physique englobe toutes les manifestations matérielles et immatérielles de la culture transmises et modifiées par un processus de récréation collective dans le temps.

L'expression culture matérielle a un sens plus restrictif que celle de patrimoine physique car elle s'applique uniquement aux structures, à l'art, à l'artisanat, aux objets et aux instruments qui sont le fruit des conceptions ou des techniques traditionnelles. Les objets de la culture matérielle illustrent et perpétuent la tradition par leur valeur d'exemple : ainsi, un arc sculpté témoigne du sens artistique et du raffinement esthétique de la communauté tout en ayant une fonction non artistique bien précise. Font partie de la culture matérielle les formes d'art et d'artisanat populaires auxquelles ne s'associe aucun rituel verbal (comme l'art des peintres traditionnels).

La culture immatérielle regroupe les pratiques culturelles dont la représentation physique n'est pas l'élément dominant : ensemble des coutumes, traditions orales et institutions non écrites, ainsi que techniques de production des objets typiques et traditionnels. Cet ensemble, où l'on peut distinguer trois sous-groupes, à savoir les traditions verbales, les traditions non verbales et les acquis culturels, constitue le champ privilégié des activités du sous-programme relatif au patrimoine non physique.

Les termes de coutumes et de rites désignent les relations sociales de la tradition culturelle telles qu'elles se manifestent dans la pratique. Ces systèmes socioculturels de la tradition comprennent, notamment, les rites de parenté et de lignage, les marquages territoriaux, les traditions concernant la propriété et la famille et les activités traditionnelles (telles que la chasse, la cueillette et les pratiques agro-pastorales).

Les traditions non verbales comprennent les gestes, les coutumes et rites non verbaux, la musique non verbale (instruments et onomatopées), les danses traditionnelles.

La tradition verbale ou orale comprend l'ensemble des divers arts oraux : histoire traditionnelle orale, chants, parlars et dialectes populaires transmis par voie orale et littérature orale, narrative (mythes, légendes, devinettes, contes, proverbes, jeux de mots, ballades, théâtre populaire, épopées) ou non (dictons, incantations, mélopées, formules de bénédiction, malédictions, insultes, comptines, poésie populaire, formules de bienvenue et d'adieu).

L'expression acquis culturels désigne les domaines de la culture immatérielle qui se caractérisent essentiellement par le fait qu'objets et expression orale y sont intimement mêlés : médecine et cuisine traditionnelles, recettes, cérémonies, festivals et fêtes rituelles. Ces pratiques comportent à la fois un élément verbal et un élément matériel, à l'exemple de l'art du guérisseur ou du sorcier qui utilise les vertus des plantes médicinales en prononçant des incantations. Appartiennent à cette catégorie les manifestations d'art et d'artisanat populaires qui font intervenir un rituel verbal (jeux de ficelles, graffiti, caricatures, par exemple).

Ces catégories se chevauchent. C'est pourquoi nous parlons de traditions essentiellement verbales ou non verbales ; le terme "acquis culturels" associe des éléments physiques et non physiques ; et nous savons parfaitement que certains genres arbitrairement classés dans une seule catégorie - comme les chants traditionnels - peuvent comporter à la fois des éléments verbaux (les paroles) et des éléments non verbaux, tels que les liaisons instrumentales ou l'émission vocale d'onomatopées dépourvues de signification. La plupart des traditions culturelles allient divers genres et mêlent manifestations physiques et non physiques.

### Définition

Le "patrimoine non physique", les "traditions culturelles populaires" et le "folklore" ont en commun quatre caractéristiques fondamentales : (1) une participation collective et spontanée de la communauté ; (2) une origine impersonnelle ou anonyme ; (3) le caractère non commercial et essentiellement non écrit des moyens de transmission ; (4) la permanence des structures et des techniques fondamentales, transmises de génération en génération.

Ces éléments de la tradition reposent sur une réalité sociale : les systèmes de survie, les modes d'activité et les structures économiques de la culture traditionnelle. L'évolution des traditions populaires dépend étroitement de ces facteurs : lorsque la base sociale d'une société passe, par exemple, de la chasse à la pêche, ses coutumes et son savoir évoluent également. On ne peut donc exclure ces facteurs de l'étude du patrimoine non physique, car la fonction et le contexte de la tradition sont indissociablement liés à l'organisation sociale.

### Quatre critères de la tradition

Participation collective et spontanée : les traditions authentiques sont recréées et transmises par la majorité des membres de la collectivité, et non par des spécialistes ou des professionnels. Dans les sociétés traditionnelles, ceux qui connaissent et pratiquent les activités traditionnelles sont nombreux, si bien que l'exécution de celles-ci est souvent une oeuvre collective sans qu'il y ait de frontière établie entre les rôles d'acteur et de spectateur.

Caractère impersonnel de la tradition : une tradition ne saurait être l'oeuvre originale d'un seul individu ; au contraire, elle est constamment recréée, au fil du temps, par les membres de la communauté. En participant à une tradition, la communauté s'approprie un conte ou une danse. Certes, les individus (ou les groupes) innovent ou apportent des éléments de style dans le cadre des règles imposées par la tradition, mais l'effet de ces enrichissements est cumulatif. Des individus ou des groupes peuvent avoir un rôle particulier, déterminant dans la formation des traditions de la communauté ; des groupes d'historiens ou de philosophes de la communauté traditionnelle, par exemple, contribuent davantage à façonner les traditions orales de la communauté que n'importe quel individu.

Caractère non commercial et essentiellement non écrit de la transmission des traditions : ce critère permet d'établir la distinction entre l'élément authentique de la tradition et ce qui est éphémère ou extérieur à l'expression folklorique parce que transmis sous une forme immuable. Un quatuor à cordes diffère des musiques traditionnelles en ce que ses interprètes reproduisent fidèlement toutes les notes de la partition à chaque exécution. De même, bien qu'elles soient données oralement, les indications fournies à quelqu'un qui cherche son chemin n'ont rien de traditionnel, car elles ne sauraient varier

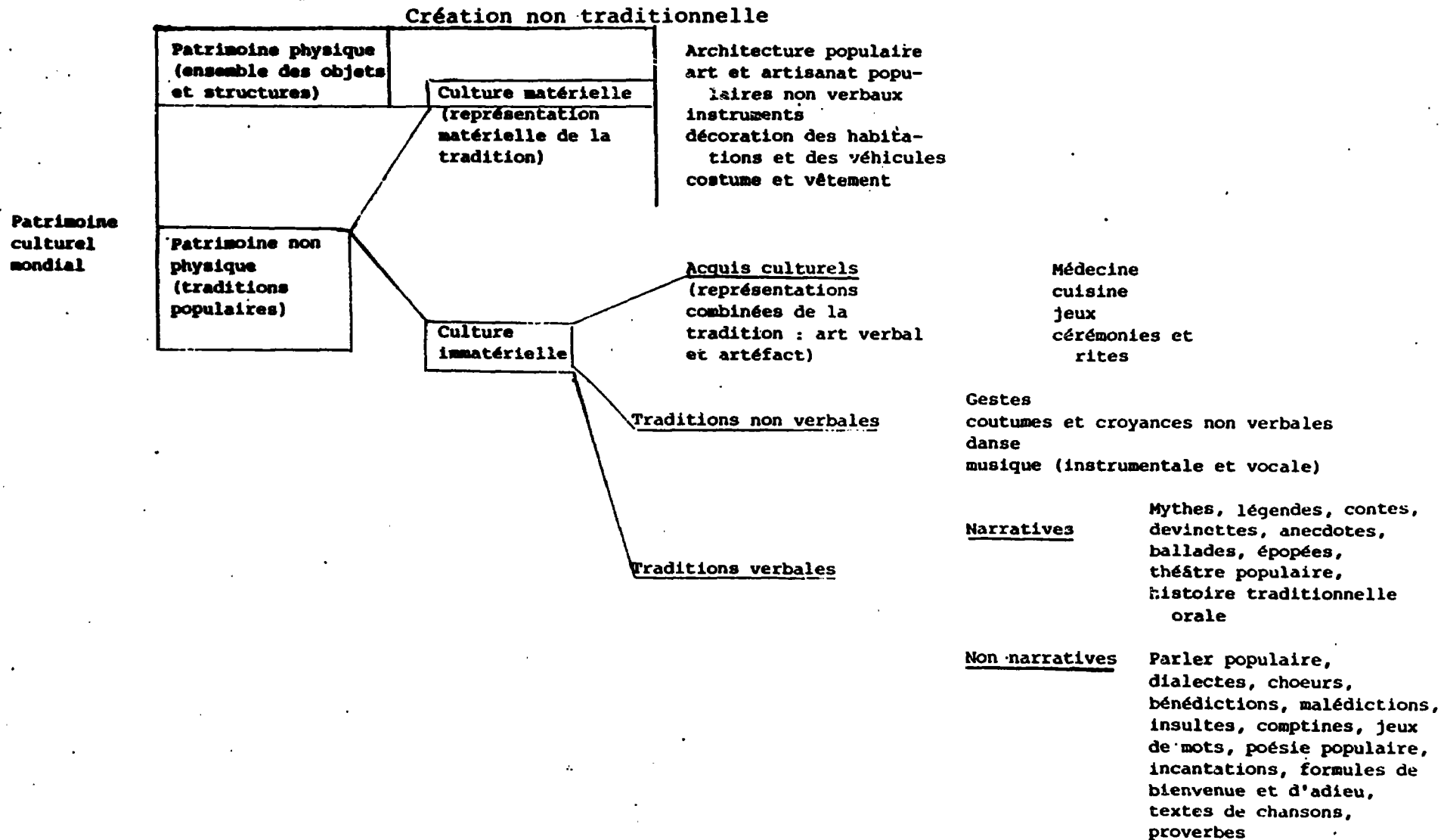
et sont destinées à être suivies au pied de la lettre. La forme des matériaux traditionnels authentiques évolue constamment à mesure que différents groupes l'adaptent à des circonstances particulières, donnant lieu à des parodies et des variantes.

Quant on analyse la transmission des connaissances traditionnelles, il faut considérer quels sont les agents et les modalités de cette transmission (notamment les facteurs personnels, économiques et socioculturels). Il y a inévitablement transmission des traditions populaires au sein d'une société et l'étude des modes de transmission officiels et non officiels (institutionnels et non institutionnels) est d'une importance déterminante pour le programme. Dans certains cas, les cultures non officielle et officielle sont séparées par un abîme qui se reflète dans leurs moyens de transmission.

Le rôle des femmes est particulièrement important dans l'étude de la transmission de la culture traditionnelle : en effet, elles constituent très souvent, dans les sociétés traditionnelles, le premier vecteur de l'éducation informelle, transmettant des connaissances, des coutumes, des rites et des systèmes de croyances qui risqueraient sinon de disparaître.

Permanence des structures fondamentales : c'est ce qui distingue la tradition, qui dure tout en évoluant, des produits culturels à vocation essentiellement commerciale, qui ne résistent pas à l'épreuve du temps. (C'est toute la différence entre la tradition populaire et un phénomène de culture de masse comme le "breakdancing", forme de danse stylisée très populaire dans les pays occidentaux. Bien que le breakdancing ait connu une grande vogue et qu'il en existe plusieurs variantes, il n'a pas eu d'existence vraiment durable ; par contre, si ce genre de danse devait continuer à être pratiqué, et surtout s'il survivait à l'engouement suscité par la publicité des médias, on pourrait parler de tradition populaire.) La structure interne d'un conte (ou de sa technique de narration ou de représentation) ne doit rien à l'apprentissage scolaire ; des membres de groupes culturels rompus aux techniques traditionnelles peuvent parfaitement enrichir la tradition d'éléments nouveaux ou d'innovations techniques.

Ce sont là les quatre caractéristiques essentielles du patrimoine non physique de l'humanité. Depuis quelques années, d'autres caractéristiques secondaires telles que l'oralité, l'alphabétisme ou le degré d'urbanisation ont perdu de leur importance. En effet, les anthropologues ont fini par s'apercevoir que la parole n'est que l'un des moyens de transmission des traditions populaires, que celles-ci peuvent se développer aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural et que chaque collectivité ne cesse d'inventer et de recréer ses propres traditions ; c'est ainsi que l'on en est venu progressivement à dissocier le "folklore" de ses associations rustiques et archaïsantes.



Typologie du patrimoine non physique



ANNEXE V

Observations sur les typologies

Les experts ont insisté sur la nécessité, dans l'approche méthodologique de la typologie, de tenir compte du but de la collecte des éléments du patrimoine non physique et du type d'exploitation auquel elle est destinée. Deux buts au moins ont été retenus pour cette entreprise :

- (a) la conservation pour la postérité de ce patrimoine non physique, qui témoigne de la diversité et de la richesse des cultures humaines aujourd'hui menacées par une culture dominante, que l'on pourrait dire occidentalisée et technocratique ;
- (b) la revitalisation culturelle des communautés rurales et urbaines des pays en développement qui sont chaque jour un peu plus menacées par la désagrégation socio-économique et la perte de leur identité culturelle, donc par l'extinction pure et simple. L'urgence d'une intervention subtile, mais en profondeur, visant à préserver et à promouvoir les manifestations du patrimoine non physique dans des communautés et des cultures menacées, a été soulignée à plusieurs reprises.

Le premier but (conservation pour la postérité et l'exploitation des données rassemblées par les institutions de recherche officielles) suppose, au niveau méthodologique, la mise en place d'un inventaire informatisé. Toutefois, les experts ont noté la difficulté de choisir une typologie qui rende compte d'un échantillon de culture universelle et permette une approche comparative des phénomènes culturels.

Pour le deuxième but (revitalisation culturelle), ils ont préconisé de préparer un document de travail qui pourrait donner lieu à une nouvelle réunion d'experts pour étudier cette vaste question. Le document de travail devrait être complété par des projets d'études et des propositions d'actions et de projets pilotes.

L'objectif est clair : il s'agit de rassembler, en vue de les restituer aux communautés traditionnelles qui les ont produits, des éléments du patrimoine non physique, afin de mettre un frein aux phénomènes de désagrégation culturelle qu'elles ont de plus en plus à subir. En vue de l'adoption d'une méthodologie adaptée à ce type d'exploitation, certains participants ont considéré que l'inventaire informatisé ne serait pas l'outil souhaitable car il était impossible à utiliser pour les divers groupes socio-ethniques et les communautés de base. Les experts ont donc proposé de constituer, parallèlement à cet inventaire informatisé, un inventaire et une banque de données directement accessibles aux communautés dont les cultures sont menacées, sous la forme d'archives de données sonores et visuelles exploitables par le plus grand nombre possible d'utilisateurs, sans barrière technologique ni institutionnelle.

ANNEXE VI

Planification d'une série de projets pilotes

Reconnaissant l'importance capitale des trois parties du sous-programme sur le patrimoine non physique (inventaire, collecte et promotion), les participants ont recommandé l'élaboration d'une série de trois projets pilotes. Le premier aurait pour objet d'expérimenter des techniques de collecte, dans un pays où des travaux auraient déjà été effectués en vue de la mise en place d'un inventaire local ou régional ; le second permettrait de faire l'essai de la typologie et de l'inventaire qui auraient été retenus, dans un pays peu avancé en matière de collecte ; le troisième, enfin, serait entrepris dans un pays où des activités poussées de collecte et d'inventaire auraient eu lieu, en vue de tester les stratégies préconisées par l'Unesco pour protéger les traditions culturelles par des activités de promotion diverses. Les experts ont insisté sur l'urgence et l'interdépendance de ces projets pilotes et recommandé de les mettre en route au cours de l'exercice biennal 1986-1987.

Premier projet pilote

Les participants sont convenus que ce projet pilote devrait être réalisé dans une communauté pastorale dont les traditions culturelles présenteraient les critères suivants :

- être caractéristiques d'une société microcosmique
- être en danger immédiat de disparition
- illustrer une rencontre d'influences culturelles différentes
- faire déjà l'objet d'un travail d'inventaire et/ou de promotion qui pourrait servir de base opérationnelle à ce projet pilote.

Ils ont en outre recommandé que le projet pilote fasse l'objet d'une évaluation suivie, qu'il ne se limite pas à une opération ponctuelle, mais qu'il soit pleinement mis en oeuvre, qu'il comporte au moins un an de travail sur le terrain et, qu'à son achèvement, une réunion d'experts soit convoquée pour l'évaluer.

Deuxième projet pilote

L'Unesco devrait expérimenter son projet d'inventaire et la typologie utilisée pour le constituer dans un deuxième pays, peu avancé en matière d'inventaire ou de collecte. Ce projet devrait être entrepris dans :

- une île ou une communauté insulaire aux dimensions relativement réduites,
- qui est le lieu de rencontre de deux grandes traditions culturelles,
- et où il n'y a pas eu, ou presque, d'activités de collecte des traditions culturelles.

Là encore, il faudrait faire porter le projet sur une année complète, au moins, évaluer ses résultats et adapter la typologie et l'inventaire en fonction des enseignements tirés.

### Troisième projet pilote

Dans un troisième pays, l'Unesco devrait tester ses plans de promotion de patrimoine non physique à l'aide de diverses stratégies : réforme de l'éducation et des programmes d'études ; diffusion par la radio et la télévision du matériel ethnographique collecté ; présentation dans les musées ; publication dans les journaux et les revues de grande diffusion. Ce troisième projet pilote devrait être entrepris dans un pays :

- de moyennes ou de grandes dimensions, de préférence non développé ;
- ayant des activités solidement établies de collecte et d'inventaire ;
- comportant des groupes hétérogènes, mais ne subissent pas d'influences culturelles extérieures déterminantes.

Le projet devrait être exécuté pendant un an, puis être évalué par un groupe d'experts. Les participants ont en outre préconisé la participation active de femmes ethnographes pour éviter les partis pris masculins.

ANNEXE VII

Projets pilotes proposés

Au cours des discussions, les experts ont signalé des projets spécifiques locaux ou régionaux qui pourraient être réalisés dans leurs domaines de compétence respectifs :

1. Un projet de préservation, promotion et revitalisation des expressions culturelles traditionnelles des sociétés berbérophones. Il s'agit de groupes socio-ethniques qui sont menacés dans leur identité culturelle (ensemble des expressions culturelles traditionnelles, écriture tifinaqh, langue autochtone, musique, etc.) et leurs traditions artisanales et médicales. Les deux experts qui proposent ce projet insistent sur le fait que les structures de survie et les systèmes de production pastorale de ces peuples sont en pleine désagrégation et rendent ces sociétés encore plus vulnérables. La zone géographique, linguistique, écologique concernée est homogène : Algérie, Maroc, Tunisie, Mali, Niger, Libye.
2. Un projet sur les traditions orales menacées des communautés pastorales du Kenya (Masais, Couchites, etc.) et un projet sur les traditions funéraires des Anciens, comportant l'enregistrement des narrations des Baswala Kimise, les griots kényens.
3. Un projet sur les Tupis de Yanyp (Pérou), une communauté agricole de 500 personnes. Ce groupe se distingue au Pérou par sa langue (Yacara), son costume d'origine préhispanique et ses pratiques culturelles. Ce projet se prêterait particulièrement bien à l'inclusion dans un inventaire, à l'aide de moyens techniques modernes comme le film et la documentation sonore. Les études anthropologiques consacrées à cette communauté remontent à 30 ans.
4. Un projet pilote sur les traditions orales indiennes dans les langues locales - philosophie orale, médecine, thérapies et cuisine traditionnelles, etc. L'Inde ayant une culture traditionnelle très développée, transmise à la fois par des filières institutionnelles officielles et non officielles, la relation entre les deux traditions indiennes devrait être indiquée. Une attention particulière devrait être consacrée au rôle des femmes dans la société indienne.